

Saint-Martin-de-ré le 09/03/2026

Le jeudi 5 mars s'est tenu le CSA de la Maison centrale de Saint-Martin-de-Ré.

Cette instance a permis d'aborder de nombreux sujets concernant la sécurité de l'établissement, les ressources humaines, les conditions de travail ainsi que les projets à venir.

Le bureau local **UFAP UNSa Justice** a porté la voix des personnels et a défendu plusieurs dossiers essentiels pour les agents.

Sécurisation QI/QD citadelle :

Un point a été réalisé concernant la sécurisation du quartier d'isolement et du quartier disciplinaire de la Citadelle.

L'établissement sera prochainement doté de blocs-portes au QI/QD.

Une formation spécifique sera mise en place pour les personnels concernés, afin de garantir une utilisation adaptée et sécurisée de ces équipements. Dans un premier temps, deux agents seront formés à l'utilisation de ces dispositifs.

Projet immobilier : quartier disciplinaire de la Caserne

La création d'un quartier disciplinaire à la Caserne est envisagée, ce projet pourrait voir le jour dans un délai estimé à deux ans.

Le Bureau local **UFAP UNSa Justice** restera particulièrement vigilant quant au suivi et à la concrétisation de ce dossier important pour l'organisation et la sécurité de l'établissement.

Ressources humaines : une situation préoccupante

Un point précis a été réalisé concernant les effectifs.

Sur un effectif théorique de 245 personnels, seuls 210 agents sont actuellement présents au sein de l'établissement.

Cette situation s'explique notamment par des personnels en arrêt maladie, surveillants absents de l'établissement, des congés longue durée, des congés maternité, diverses absences ponctuelles.

Dans ces conditions, la situation devient particulièrement difficile pour les équipes, la norme de fonctionnement prévoit 8 agents par équipe en 3/2 et actuellement des équipes à 4 voire 3, mettant les personnels sous forte tension opérationnelle.

Concernant les mouvements à venir :

- 9 agents devraient arriver en juillet dans le cadre du CAP de mutation
- 5 départs à la retraite sont également prévus cette année

Le bureau local **UFAP UNSa Justice** rappelle également que l'établissement ne dispose toujours pas d'un directeur technique ni d'un attaché de direction, deux postes pourtant essentiels au bon fonctionnement administratif et technique de la structure.

Uniformisation des pratiques professionnelles :

Un travail devra être engagé afin d'uniformiser les pratiques professionnelles entre les deux quartiers Caserne et citadelle.

L'objectif est de garantir une organisation cohérente, claire et lisible pour l'ensemble des personnels.

Arrivée de brigadiers-chefs encadrement un dossier à clarifier :

L'établissement devrait accueillir quatre brigadiers-chefs encadrement en mutation à compter du 1er septembre.

Ces postes avaient initialement été négociés avec la Direction Interrégionale afin de permettre la création d'une équipe QI/QD à la Citadelle, composée de trois brigadiers-chefs encadrement.

Le bureau local **UFAP UNSa Justice** a demandé qu'un appel d'offres interne soit organisé dès le mois de juin, afin que les gradés déjà présents sur l'établissement puissent se positionner.

Cependant, à notre grande surprise, la nouvelle direction de l'établissement n'avait pas connaissance de ce projet d'organisation du quartier disciplinaire.

Cette situation soulève de nombreuses interrogations quant à l'avenir de ce dispositif, le bureau local restera particulièrement attentif à l'évolution de ce dossier.

Par ailleurs, nous avons également demandé que les brigadiers-chefs encadrement de la Citadelle disposent de la même autonomie de service que leurs collègues de la Caserne, où ce fonctionnement est déjà en place et donne satisfaction. Suite aux discussions, la direction de l'établissement a également annoncé l'organisation prochaine d'une réunion réunissant l'ensemble des brigadiers-chefs encadrement des deux quartiers : Caserne et Citadelle.

Cette rencontre aura pour objectif :

- d'évoquer les différentes problématiques rencontrées au sein de l'établissement
- de travailler sur les pratiques professionnelles
- d'aborder l'organisation des services

Le bureau local **UFAP UNSa Justice** restera attentif aux suites qui seront données à cette réunion, qui devra permettre d'apporter des réponses concrètes aux difficultés rencontrées par l'encadrement de terrain.

Caméras piétons et PIE :

L'établissement sera prochainement doté de caméras « type piétons ».

Dans un premier temps, elles équiperont les collègues de l'ELSP, dans le cadre du déploiement des PIE (pistolets à impulsion électrique).

Ces dispositifs seront également déployés dans différents secteurs de l'établissement, avec des formations adaptées pour les personnels concernés.

Procédure disciplinaire formation des encadrants :

Une formation sera prochainement organisée pour des officiers et majors référents concernant la procédure disciplinaire.

Développement de la télé médecine :

Un point a été réalisé concernant le déploiement de la télé médecine sur les deux quartiers.

L'objectif est de limiter les extractions médicales vers l'hôpital de La Rochelle, en permettant certaines consultations à distance. Ce projet est actuellement en cours d'avancement.

Amélioration des conditions de travail :

Plusieurs mesures ont été actées afin d'améliorer les conditions de travail des personnels.

Dans les ACT des deux quartiers, il a été décidé :

- l'achat de deux climatisations pour les salles de repos de la Caserne et de la Citadelle
- l'achat de cafetières pour le quartier Citadelle

Rotonde de la Caserne : amélioration du poste de nuit :

Le bureau local **UFAP UNSa Justice** a également porté le dossier de la rotonde de la Caserne, notamment pour le service de nuit.

Nous avons demandé :

- le remplacement du grand bureau actuel par un bureau plus adapté
- la mise à disposition d'un réfrigérateur
- l'installation d'un micro-onde
- la mise en place d'un fauteuil adapté au service de nuit

Nous avons également demandé que les vitres soient rendues teintées, afin d'éviter que les personnes détenues puissent voir les personnels lorsqu'ils se trouvent dans ce bureau. Les personnels méritent mieux que ce cagibi indigne.

Organisation du travail et pause méridienne Quartier Caserne :

À la demande du bureau local **UFAP UNSa Justice**, il a été acté l'ouverture rapide d'un groupe de travail avec les organisations syndicales représentatives de l'établissement consacré à la réorganisation des postes du quartier Caserne et des pauses méridiennes.

L'objectif est double :

- améliorer les conditions de travail
- mettre en place de véritables pauses méridiennes

Aujourd'hui, certains personnels ne disposent que de 10 minutes pour se restaurer, ce qui n'est pas acceptable.

Le bureau local **UFAP UNSa Justice** revendique la mise en place d'une pause de 45 minutes pour chaque agent et pas uniquement sur le papier.

Nous travaillerons sur des propositions concrètes, qui seront présentées lors du groupe de travail puis aux personnels.

Cette réflexion devra également permettre d'avancer sur le protocole INCARVILLE - action 33, visant à améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, notamment en supprimant le matin de nuit dans un deuxième temps.

Mais cela passera nécessairement par une refonte globale des postes et de l'organisation du travail.

Planning des fêtes :

Lors d'un précédent CSA le bureau local **UFAP UNSa Justice** avait demandé que le planning des fêtes soit diffusé avant la période estivale.

Le service OMAP travaille actuellement sur le service et celui-ci est en cours de finalisation et sera présenté lors d'un prochain CSA.

Celui-ci sera communiqué avant l'été, afin de permettre aux personnels de s'organiser plus sereinement avec leurs familles.

Véhicules sérigraphiés : demande de suppression de la sérigraphie.

À la suite du drame d'Incarville et du décès de nos deux collègues, le bureau local a demandé que les deux derniers véhicules sérigraphiés de l'établissement soient dépourvus de sérigraphie, comme cela a déjà été fait pour les autres véhicules.

Cette demande vise à renforcer la sécurité des personnels.

Frais de déplacement :

Le bureau Local **UFAP UNSa Justice** a également alerté sur les difficultés rencontrées et l'incompréhension par de nombreux personnels concernant le remboursement des frais de déplacement via CHORUS.

Qu'il s'agisse de formations, de concours ou de missions professionnelles, les agents qui se déplacent le font dans le cadre de leurs fonctions et ne doivent en aucun cas avoir à supporter ces frais sur leurs deniers personnels durant des mois.....

Or, plusieurs remontées de terrain font état de délais de remboursement particulièrement longs, voire de difficultés dans le traitement de certains dossiers, ce qui génère une véritable incompréhension parmi les personnels. Lorsque l'on compare la situation avec d'autres établissements, il apparaît clairement que les délais de traitement peuvent être nettement plus rapides ailleurs, ce qui accentue le sentiment d'injustice ressenti par les agents.

Cette situation crée une crispation réelle, alors même que les personnels concernés font preuve de volontariat et d'investissement professionnel lorsqu'ils participent à des formations ou à des concours.

Le Bureau Local **UFAP UNSa Justice** demande donc une amélioration rapide et concrète du traitement des remboursements de frais de déplacement, afin de garantir des délais de remboursement raisonnables et de restaurer la confiance des personnels sur ce sujet

Nettoyage des vestiaires, postes protégés et bâtiment administratif :

Nous avons réitéré une demande déjà formulée lors d'un précédent CSA, mettre fin à la présence de personnes détenues dans certaines zones strictement réservées aux personnels. Le bureau local **UFAP UNSa Justice** demande ainsi que les personnes détenues ne franchissent plus, la porte 2 - côté Citadelle et la porte 3 - côté Caserne

La mise en place de cette mesure permettrait de sanctuariser plusieurs espaces sensibles de l'établissement, notamment, les vestiaires du personnel, les salles de pause, les postes protégés et le bâtiment administratif.

Afin de répondre à cet impératif de sécurité, le bureau local **UFAP UNSa Justice** propose que le nettoyage de ces zones soit confié à une société extérieure, garantissant ainsi que plus aucune personne détenue n'intervienne dans ces espaces réservés aux agents. Cette revendication, portée depuis plusieurs années par notre organisation syndicale est essentiel pour la sécurité des personnel, la confidentialité des espaces de travail, le respect des zones réservées aux agents. Le bureau local continuera de défendre ce dossier avec détermination.

Une organisation syndicale responsable :

Le bureau local **UFAP UNSa Justice** tient à rappeler son engagement, défendre les personnels, travailler avec sérieux et responsabilité, s'appuyer sur les textes et les réalités de terrain.

Notre organisation syndicale privilégie le travail de fond, les propositions concrètes et le dialogue institutionnel, loin de tout syndicalisme de façade ou de promesses irréalistes.

Pour notre part, nous faisons le choix du travail, de la cohérence et de la responsabilité, dans l'intérêt des personnels et de l'établissement.

Le Bureau Local
UFAP UNSa Justice
Saint-Martin-de-Ré

